IDDRI

BILLET DE BLOG 3 novembre 2026

COP 17 sur la biodiversité : les défis politiques de la transformation se précisent

Auteurs

Juliette Landry

Responsable de recherche, Gouvernance internationale de la biodiversité

Agnès Hallosserie

Directrice, programme Biodiversité

Temps de lecture: 14 min



La COP 17 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), organisée à Erevan en Arménie, devait répondre à une question centrale : comment accélérer la mise en œuvre des cibles à 2030, alors que les progrès restent insuffisants ? Malgré un contexte géopolitique marqué par de fortes tensions, la COP a pu conclure une très grande partie des travaux. Plus qu'une COP de grandes percées, Erevan apparaît comme une COP de clarification : elle a permis de remettre au centre des discussions les transformations nécessaires pour enrayer la perte de biodiversité, tout en révélant plus nettement les lignes de fracture politiques, notamment sur la répartition des responsabilités, des efforts et des bénéfices. Elle pose ainsi une question fondamentale pour les prochaines années : comment organiser la coopération internationale pour rendre ces transformations possibles ?

La Trajectoire d'Erevan : les causes structurelles de la perte de biodiversité au cœur des priorités

Pour la première fois, les pays parties à la CDB étaient appelés à examiner les progrès accomplis vers les objectifs mondiaux pour la biodiversité. L'enjeu de cet examen était (1) d'identifier les obstacles à leur réalisation et (2) d'orienter les efforts vers les domaines où les progrès sont les plus faibles ou les plus nécessaires. La « Trajectoire d'Erevan » est donc un accord politique sur les priorités sur lesquelles se concentrer d'ici à 2030, et comment.

Le constat dressé par le premier rapport mondial sur la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité (GBF) doit être examiné de façon lucide. Si le GBF a contribué à mobiliser les gouvernements et de nombreux acteurs autour d'objectifs communs, les progrès restent encore insuffisants (voir p. 12) : moins de la moitié des objectifs nationaux associés aux 23 objectifs mondiaux sont considérés comme étant en bonne voie.

L'accélération de la mise en œuvre ne peut reposer uniquement sur des projets et politiques « traditionnels » de conservation et restauration de la nature. Plus la science vient documenter les causes structurelles de perte de la biodiversité, plus les COP devront s'y pencher. Ces difficultés relèvent surtout des ressources et moyens pour la mise en œuvre du GBF, mais aussi de la transformation des systèmes de production, de consommation, des incitations économiques et de l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques et sectorielles et les stratégies des entreprises privées.

C'est précisément sur la traduction de ces constats en orientations que les négociations se sont révélées difficiles. Plusieurs points d'entrée sur ces questions complexes étaient à l'ordre du jour de la COP : l'alignement des activités économiques et des flux financiers avec les objectifs de biodiversité, et la réforme des incitations, en particulier des subventions, néfastes à la biodiversité. Finalement, la Trajectoire d'Erevan traite de ces dimensions, mais pas frontalement. Longtemps, l'argument d'un certain nombre de pays a été qu'un traité environnemental n'a pas à se saisir de ces questions, mais cet argument a été moins entendu à cette COP, la ligne de défense du statu quo étant plutôt axée sur la gestion de priorités comme la sécurité alimentaire ou énergétique. Les plus allants sur l'amorce de ces transformations soulignaient au contraire le rôle que la biodiversité joue pour améliorer la résilience des sociétés. Ce déplacement des débats est révélateur, car il ne s'agit plus seulement de savoir si la biodiversité doit être prise en compte dans les politiques économiques et sectorielles, mais de déterminer comment arbitrer entre différentes priorités, et comment rendre ces transformations politiquement et socialement possibles.

Ces enjeux sont loin d'être nouveaux, et figurent dans un ensemble de cibles du GBF dites « outils et solutions en matière de mise en œuvre ». Mais leur mise en avant à cette COP est politiquement significative. Au-delà des décisions formellement adoptées par la COP 17, un mouvement soutenu par un ensemble d'acteurs, dont des pays, poussés par la Présidence, montrent que des initiatives prennent forme : l'Appel d'Erevan sur les incitations positives pour la biodiversité a été lancé simultanément au groupe des Amis de la Cible 18, consacrée à l'identification, la réforme et la suppression des incitations et subventions dommageables à la biodiversité, et au *Yerevan Biodiversity Finance Challenge*, qui vise à soutenir les économies en développement dans cette démarche. Quelques jours avant la COP, plus de 130 entreprises et institutions financières avaient appelé les pays à aller en ce sens.

Équité et partage des responsabilités : les lignes de fracture de la coopération

Les trois autres dossiers clés de la COP (Iddri, 2026a) étaient la mobilisation des ressources, le Fonds de Cali sur les informations de séquençage numérique et l'organe subsidiaire des peuples autochtones et communautés locales. Ils ont pour point commun de porter sur la répartition des responsabilités, des ressources, des bénéfices et du pouvoir de décision, dans un cadre multilatéral, mais aussi au niveau national. C'est l'une des tensions centrales : les objectifs sont mondiaux, les pressions sur la nature traversent les frontières et les chaînes de valeur, mais les contributions et capacités restent profondément différentes et peuvent rapidement évoluer, en raison d'autres paramètres (dette, conflits, impacts du changement climatique, instabilité politique, etc.). Trouver des arrangements perçus comme équitables constitue une condition essentielle de la coopération, mais le format intergouvernemental et les modalités de la COP, privilégiant le consensus, se prêtent peu à l'investigation de ces sujets sensibles.

La mobilisation des ressources financières était l'un des principaux points de tension entre plusieurs groupes de pays. Au-delà des montants, les discussions sur les responsabilités respectives des États à contribuer au financement de la protection de la biodiversité mondiale et sur la liste des nouveaux contributeurs potentiels étaient à l'ordre du jour. Le compromis finalement trouvé reflète un équilibre délicat, reconnaissant que de nouveaux contributeurs permettraient de mobiliser davantage de ressources, sans imposer de nouvelles obligations ni modifier celles des pays développés. La COP 17 n'était qu'une étape : c'est la COP 18 qui sera amenée à traiter certains aspects de l'épineuse question financière (Iddri, 2025), y compris décider s'il est nécessaire de créer un nouveau fonds venant suppléer le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), principal mécanisme multilatéral de la CDB à ce jour.

Les annonces financières faites à Erevan ont permis de renforcer la 9e capitalisation du FEM, ainsi que le fonds GBF, et témoignent par ailleurs d'une volonté de diversifier les instruments, investissements et acteurs mobilisés, à travers des fonds multilatéraux, des initiatives privées, des engagements de philanthropies et des logiques d'investissement à long terme. Mais elles ne doivent pas masquer une autre question essentielle, à examiner dans les prochaines années : dans quelle mesure ces ressources, parfois conditionnelles ou encore pluriannuelles, répondent effectivement aux besoins des pays et acteurs chargés de mettre en œuvre le GBF ().

Les travaux de la COP sur les deux autres dossiers (Fonds de Cali et organe subsidiaire sur les connaissances des populations autochtones et communautés locales) ont été fastidieux, montrant la complexité de rendre de nouveaux « objets » opérationnels dans un format multilatéral. Si la mobilisation de financement du secteur privé peut prendre de multiples formes et a encore un important potentiel de croissance, le mécanisme multilatéral de partage des bénéfices qui découlent de l'utilisation des informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques (Digital Sequence Information, DSI) et son Fonds de Cali responsabilisent les entreprises des secteurs utilisant ces DSI à partager les bénéfices économiques tirés de l'utilisation de ces informations avec les pays en développement et communautés afin de protéger la biodiversité. La COP 17 a finalement permis de franchir plusieurs étapes dans l'opérationnalisation du Fonds. Les pays se sont notamment accordés sur les modalités de délivrance de « certificats » aux entreprises contributrices et sur la possibilité de premiers décaissements, sous certaines conditions, avant l'adoption d'une méthode définitive de répartition entre pays à la COP 18.

Pour l'organe subsidiaire chargé des connaissances traditionnelles des peuples autochtones et communautés locales, les négociations d'Erevan ont manqué de peu d'échouer. Les désaccords portaient notamment sur la représentation de ces populations dans la coprésidence de l'organe et les « amis du Bureau » (un groupe chargé d'appuyer la conduite de ses travaux), ainsi que les modalités de désignation de leurs représentants. Par-delà ces questions se jouent des enjeux d'autonomie et de souveraineté des États. Un compromis a finalement permis de préserver une coprésidence partagée entre les États et les organisations des peuples autochtones et communautés locales, selon leurs propres procédures, sans toutefois préciser entièrement leurs modalités de rotation (par exemple par région socio-culturelle, comme cela était demandé par les pays scandinaves ou le Canada, ou à travers une nomination par les pays, comme le souhaitaient la Russie ou l'Indonésie). Ces questions restent à régler à la COP 18.

La COP de la CDB, miroir des évolutions du multilatéralisme

La COP 17 illustre peut-être une nouvelle phase de la coopération internationale pour la biodiversité. Après la construction d'un consensus autour d'objectifs mondiaux communs, y compris certains qui ont l'ambition de faire intégrer la biodiversité hors des cadres environnementaux, les pays et acteurs se confrontent désormais plus directement aux implications économiques, politiques et distributives de leur mise en œuvre. Sensibles par nature, ces questions sont d'autant plus aigües dans le contexte international actuel marqué par des tensions géopolitiques et économiques, qui compliquent davantage la recherche de compromis multilatéraux. La place que les fondations scientifiques occupent à la CDB, ou l'articulation entre la CDB et d'autres accords ou organes internationaux, ont fait les frais de ces tensions. Des blocages sur ces points ont été utilisés afin d'éviter la mise à l'agenda de certains sujets, ou simplement comme « monnaie d'échange » pour obtenir des compromis sur d'autres décisions..

La science occupe une place centrale dans les décisions prises à la CDB, mais parfois contestée. Les travaux de l'IPBES, conçus pour faire autorité en matière de biodiversité, ont été remis en cause, officiellement pour des motifs procéduraux. Autrement dit, ce ne serait pas tant la science qui serait contestée que les conséquences qu'elle implique, alors que la science vient documenter les causes structurelles de perte de biodiversité, auxquelles tous les pays ne sont pas prêts à s'atteler.

Au-delà des questions de fond, les décisions traitant des conclusions de l'IPBES, mais aussi d'autres comme celle sur la protection de la biodiversité marine, ont pu être instrumentalisées. Voire justifier des positions vis-à-vis d'autres processus internationaux, comme la Russie l'a démontré en demandant systématiquement de retirer les références à l'accord visant la protection de la biodiversité en haute mer (Iddri, 2026c).

Cette COP a également montré des opportunités nouvelles pour la coopération pour la biodiversité, selon d'autres motivations et d'autres formats que ceux établis par le traité de 1992 qui mettait l'accent sur la solidarité pour le droit au développement. Comme le souligne un rapport récent du ministère de l'Environnement et des services d'intelligence britanniques, les risques qui pèsent sur la biodiversité, en particulier sur les grands biomes à l'échelle mondiale, représentent des risques majeurs en matière de sécurité nationale. Y remédier passe par exemple par la restauration des écosystèmes au niveau local et national, afin d'assurer des services de production agricole ou d'atténuation des changements climatiques, et par des changements plus structurels tels que l'évolution de l'alimentation vers des régimes moins carnés. Mais cela

inclut également une coopération internationale renforcée afin de soutenir la transformation des secteurs productifs dans les pays tiers, afin d'assurer la durabilité de productions dont les chaînes d'approvisionnement mondiales dépendent. La coopération est donc hautement intéressée, et le débat se déplace vers des lignes de tension entre objectifs de biodiversité et règles du commerce international. Comment transformer ces chaînes de valeur, réformer les subventions néfastes ou mettre en place des exigences environnementales sur les produits importés, sans reporter les coûts de ces réformes sur les plus vulnérables ?

Face aux cadres figés de la Convention, la gouvernance internationale pour la biodiversité se fragmente, et se diversifie. On a évoqué plus haut les initiatives portées par des associations de types d'acteurs divers. On peut également signaler le Fonds mondial soutenant la conservation des forêts tropicales (TFFF) qui a fait l'objet d'un événement de haut niveau très remarqué à la COP 17. Lancé par le Brésil lors de sa présidence de la Convention Climat en 2025, ce fonds conçu par les pays du Sud pour les pays du Sud, associant les pays du Nord et mobilisant des fonds d'investissement privés, gravite autour de la CDB et pourrait faire avancer les choses sur plusieurs cibles du GBF, y compris concernant l'accès des populations autochtones à du financement pour la conservation des forêts.

Ces évolutions dans les objets et la nature des négociations questionnent le fonctionnement de la CDB, mais ne la condamnent pas à être un mécanisme d'un autre temps ; elles doivent aussi encourager la recherche de nouvelles modalités de coopération au sein de la Convention.

Après Erevan, quelles formes de coopération ?

Malgré les difficultés, la COP 17 a montré que la coopération pour la biodiversité continue d'évoluer. L'Arménie a cherché à donner une traduction opérationnelle à l'objectif d'accélération de la mise en œuvre, à travers plusieurs initiatives concrètes et des partenariats lancés en marge des négociations. Ces initiatives s'ajoutent à un paysage déjà dense de partenariats réunissant États, organisations internationales, collectivités, entreprises, institutions financières, organisations de la société civile, et autres groupes majeurs. Certaines peuvent faciliter la coopération entre pays confrontés à des défis similaires (régionaux ou thématiques), mobiliser des financements spécifiques, expérimenter des approches qui seraient difficiles à négocier dans un cadre universel à plus de 190 pays. Elles créent des ponts entre sujets et entre acteurs qu'une négociation entre pays ne peut faire, et *de facto* contribuent au progrès vers les cibles du GBF. L'Examen mondial et sa Trajectoire d'Erevan contribuent à cette évolution : en identifiant les lacunes, les obstacles à la mise en œuvre, ils fournissent une base pour mieux orienter toutes ces initiatives et les financements.

Ces initiatives soulèvent néanmoins des questions de cohérence et de redevabilité : comment éviter qu'elles ne se substituent ou remplacent les engagements collectifs pris dans le cadre de la CDB ? Elles peuvent créer une émulation pour avancer collectivement sur certains sujets, mais peuvent également conduire à une sélection « à la carte » des cibles du GBF qui doivent pourtant fonctionner ensemble. Il s'agit également de faire vivre ces initiatives en dehors de la COP, en maintenant une animation au niveau mondial par les lanceurs d'initiative et en les insérant dans les politiques nationales afin de s'assurer de leur mise en œuvre effective.

À plus long terme, la COP 17 ouvre aussi une réflexion sur l'évolution de la coopération au-delà de 2030. Comment organiser le partage des efforts ? Mieux articuler les objectifs mondiaux et les contributions des pays et de toutes les parties prenantes ? Comment discuter des interdépendances économiques, des conséquences

sur la biodiversité, dans un monde en recomposition ? Comment associer davantage les acteurs concernés tout en préservant la légitimité et les principes qui structurent la Convention ? La COP 17 n'a pas à elle seule apporté de réponse à toutes ces questions, mais elle a contribué à les rendre plus difficiles à contourner.

BIODIVERSITÉ | BIODIVERSITÉ ET DÉVELOPPEMENT | FINANCEMENT BIODIVERSITÉ | COP17 BIODIVERSITY